

FORMATION DES COMMISSAIRES ET
DIRECTEURS DE COURSE
DANS L'UFOLEP

Les commissaires et directeurs de course sont des postes dont la formation entre dans le cadre du projet national de formation de 2008 (PNF 2008) qui prévoit également de former des animateurs.

Les dénominations exactes sont plutôt :

Commissaire : BFIO : Brevet Fédéral Initial d'Officiel,

C'est la première étape dans le processus de formation, elle se déroule sur quelques heures, et comprend un tronc commun de connaissances pour tous les commissaires, et un spécifique à chaque catégorie de commissaires.

- commissaire de piste
- commissaire technique (contrôle machine)
- commissaire administratif (contrôle papiers)
- commissaire chronométrateur
- commissaire de zone (spécifique au trial)

A l'issue de cette formation, le formé reçoit une carte d'officiel, et il peut officier mais doit être recyclé théoriquement tous les 5 ans.

S'il souhaite engager la suite de sa formation c'est à dire accéder au poste de directeur de course, il doit justifier d'un réinvestissement dans son association d'une 20^e d'heures, où son activité de commissaire doit être exercée mais pas seulement, tout le temps consacré à l'activité associative est comptabilisée.

Ensuite il est validé et peut accéder à l'étape suivante :

Directeur de course : BF10 Brevet Fédéral d' Officiel niveau 1

Ce degré est accessible par 1 stage assez intensif d'un week-end suivi d'un stage pratique de 50h où il officie en tant qu'adjoint d'un officiel confirmé (tuteur), une fiche probatoire doit être remise par le délégué départemental avant l'entrée en formation, la fiche tutorat est remise par l'équipe de formation suite au stage théorique . Il est alors validé et peut officier et doit se recycler tous les 3 ans. Il est habilité à former des commissaires de piste.

Eventuellement, un cran supérieur est possible, le niveau d'officiel 2 (BF20). Directeur de course national, directeur sportif, il n'est plus censé officier, il observe et conseille le directeur de course. Il fait partie des commissions d'homologation des circuits. Ce degré s'obtient suite à un week-end de spécialisation et à une validation de la carrière de BF10 du candidat apprécié par un tuteur et transmise à l'Ufolep.

Dans les pages suivantes, vous retrouverez le PNF 2008 complet, (où vous vous rendez compte qu'il existe une voix parallèle aux BFO, c'est les BFA, avec A pour animateurs, chargés d'encadrer des écoles de pilotages dans notre cas), un exemplaire des cours de commissaires que l'on développe lors des formations, un document sur le recyclage des BF10 (tous les 3 ans) et les prémisses d'une reconnaissance par la FFM de nos formations.

Bonne lecture à tous et merci si vous souhaitez vous former.

Stef Team



www.ufolep.org

Une autre idée du sport

Document de référence
du PLAN
NATIONAL DE
FORMATION

A l'usage des

- Commissions Nationales Sportives
- Groupes de Travail Sportifs
- Délégations régionales
- Délégations départementales
- Formateurs

Brevet Fédéral
Animateurs
Officiels



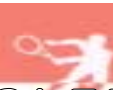


***Animateurs
ou
Officiels***

Discipline sportive

MOTO

- 1°) Contenus communs définis par la Commission Nationale Formation
- 2°) Contenus spécifiques définis par :
 - la Commission Nationale Sportive **MOTO**



Conditions d'entrée dans le cursus de formation

Activité sportive : **MOTO**

1°) Etre licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS ou le GTS :

Au moins **17** ans à l'entrée en formation

Et au moins **18** ans à l'obtention du BF1A ou du BF1O

4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Ce niveau défini par la CNS ou le GTS concerné constitue le niveau technique requis pour que le stagiaire puisse suivre un stage de formation dans des conditions optimales d'apprentissage et de sécurité.

Ce niveau technique de pratique sera évalué, dans l'association, durant la période probatoire.

Niveau requis :

- **Animateur** : avoir pratiqué la moto.

- **Officiel** : avoir participé à une organisation à l'issue de la période probatoire ou détenir une capacité de commissaire

LA FORMATION À L'UFOLEP

Organigramme général

ANIMATEURS		Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 A	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 A	Approfondissement BAFA	Options	
Conditions d'entrée en formation		Avoir ans (débuter par UC Probatoire)	Etre titulaire du BF1 A complet et AFPS	Complément à BF1 A	Définies par CNS / GTS	
Compétences visées		EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. EC de participer à l'organisation de l'activité dans le département	EC d'animer et gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation	EC d'intégrer des notions liées aux centres de vacances et de loisirs		
Durée totale		108H (20+8+30+50.)	94H (8+36+ 50)	15H		
Compétences capitalisables		Etre capable de :	Etre capable de :	Etre capable de :		
Période probatoire 20H		*S'intégrer à une vie associative à des fins d'animation ou de gestion. Maîtriser les bases techniques nécessaires à la pratique de l'activité				
Tronc commun 8 h.	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	<ul style="list-style-type: none"> Participer au fonctionnement de son association UFOLEP. 	<ul style="list-style-type: none"> Positionner son association dans son environnement. Contribuer à la mise en œuvre d'un projet adapté à ses prérogatives 		
	UCC TC.2	Animation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission 		
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	<ul style="list-style-type: none"> Animer sans risque, en tenant compte des données scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs. 		
Activité Sportive	UCC A.S. 4	4.1 Technique et Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base Identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique Mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour développer des actions motrices de base. Concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques Transmettre des connaissances 		<ul style="list-style-type: none"> Observer et analyser Se sensibiliser aux spécificités de la vie collective
		4.2 Législation	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer des textes réglementaires généraux et spécifiques, liés à la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires Approfondir ses connaissances 		<ul style="list-style-type: none"> Connaître la législation relative à la pratique en C.V.L. – V.V. - et C.L.S.U.
		4.3 Sécurité de la pratique	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et prévenir les risques liés à l'activité Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et être capable d'analyser les risques liés à l'activité Rédiger des fiches didactiques, adaptées à la pratique de l'activité Connaître les inter- relations entre la pratique et les actions motrices mises en œuvre. 		<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les notions de responsabilité Identifier les besoins du public
		4.4 Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels Agir en fonction des contraintes qui en découlent Prendre en compte la protection du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels utilisés Les faire accepter Les faire respecter. 		<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'activité
Formation en alternance en association 50 h.	Stage Pratique dans l'Association		<ul style="list-style-type: none"> Participer à la vie de son association et à la vie du Comité départemental Ufolep 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître la Fédération et son organisation régionale. 		
	Stage Pratique en Animation		<ul style="list-style-type: none"> Prendre en charge l'animation d'un groupe dans son association et gérer l'activité dans sa globalité 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec leurs commissions techniques 		
AFPS		*Etre titulaire d'une attestation de formation				

Brevet fédéral 1 ^{er} degré animateurs et officiels		BF 1 A et BF 1 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation (pré requis) : Avoir l'âge requis par CNS/GTS concerné. Avoir vécu et fait valider la période probatoire				
Compétences visées : EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.				
UCC - T.C - 1.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3 heures mini		UCC - T.C - 1.2 Animation pédagogique - 2 h.30 mini		UCC - T.C - 1.3 Sécurité de la pratique - 2 h.30 mini
<u>Compétences visées</u> Etre capable de participer au fonctionnement de son association Ufolep.		<u>Compétences visées</u> Etre capable de mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.		<u>Compétences visées</u> Etre capable d'animer sans risque, en tenant compte des bases scientifiques en matière de sécurité.
<u>Capacités recherchées</u> - se situer dans son parcours individuel de formation - décliner les principes fondamentaux de la loi 1901. La loi sur le sport de 1984, etc... - participer à la vie de son association - identifier les rôles, statuts et fonctions des membres de l'association - connaître la délégation départementale UFOLEP et le fonctionnement des CTD " Commissions Techniques Départementales " - connaître les démarches administratives pour la prise de licence.		<u>Capacités recherchées</u> - observer et évaluer - identifier et prendre en compte les différents publics - adapter ses méthodes d'apprentissage à cette « autre idée du sport » - accueillir, sensibiliser et informer - connaître les règles pour construire une séance - mettre en œuvre des situations simples et les enchaîner dans une logique pédagogique.		<u>Capacités recherchées</u> - mobiliser les connaissances de base en anatomie, physiologie et biomécanique - écouter, rassurer, mettre en confiance - identifier les risques liés à sa pratique - identifier les règlements généraux - agir en cas d'accident, d'incident ou de blessure - connaître les consignes de sécurité et les gestes de premier secours adaptés aux situations d'urgence possible - connaître les risques liés au dopage et aux conduites addictives
<u>Contenus synthétiques de formation</u> - présentation du PNF et du Plan Individuel de Formation - l'association loi 1901. Généralités sur les lois sur le sport, en cours - création et fonctionnement de l'association - la Ligue de l'Enseignement - l'UFOLEP (les différentes structures, les valeurs, le système fédéral) - fonctions du bénévole, du salarié		<u>Contenus synthétiques de formation</u> - les différents publics - fiche d'observation - l'animateur - le rôle de l'officiel dans l'animation - principes de construction d'une séance d'animation - l'évaluation (référence à l'annexe 4 de la mallette formation)		<u>Contenus synthétiques de formation</u> - biomécanique - cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire - sécurité (conduites à tenir) - risques liés au dopage et aux conduites addictives (généralités) - règlements généraux applicables aux brevets fédéraux

Brevet fédéral 2ème degré animateurs et officiels		BF 2 A et BF 2 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation ou pré requis : être titulaire du BF1 A ou du BF1 O (diplôme)				
Compétences visées : <ul style="list-style-type: none"> EC d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation. 				
UCC TC - 2.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3 heures		UCC - T.C - 2.2 Animation pédagogique - 2 h.30		UCC - T.C - 2.3 Sécurité de la pratique - 2 h.30
<u>Compétences visées</u> Etre capable de situer son association dans un environnement		<u>Compétences visées</u> Etre capable de mettre en œuvre un projet adapté à sa fonction		<u>Compétences visées</u> Etre capable de prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique dans une démarche de formateur.
<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître l'organisation du sport en France. S'informer des dispositifs relatifs à la formation professionnelle : VAE, BPJEPS, CQP, etc... Appréhender les nouveaux territoires. Connaître les grands principes de la Loi sur le sport. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les étapes de : <ul style="list-style-type: none"> la démarche de projet la conception d'une progression d'apprentissage la mise en place de situations pédagogiques nouvelles et évolutives l'analyse et l'évaluation. Connaître les principes du travail en équipe animateurs – officiels. Prévention – Evaluation – Traitement des conflits 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Mieux comprendre dans leur complexité les mécanismes physiologiques et biomécaniques. Illustrer et mettre en œuvre ces mécanismes sur un ou deux thèmes d'étude Utiliser ses connaissances pour adapter sa pratique Transmettre ses connaissances. Repérer les situations et comportements à risques. Les règlements
<u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> La loi sur le sport. La structuration du secteur associatif. L'environnement de l'association. Le Plan National de Développement Les dispositifs ministériels La Branche Professionnelle du Sport La responsabilité civile et pénale Les assurances 		<u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> La démarche de projet. Les méthodes d'apprentissage L'évaluation. La planification et la programmation 		<u>Contenus synthétiques de formation</u> Approfondissement des connaissances du BF1 E.C. d'intervenir en formation sur les aspects : <ul style="list-style-type: none"> bio-mécanique cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire les filières énergétiques sécurité (conduites à tenir) les risques liés au dopage et aux conduites addictives

TABLEAU DES EQUIVALENCES MOTO / PLAN NATIONAL DE FORMATION

Dispositions valables jusqu'au 1^{er} janvier 2010

Etabli suivant les exigences de la qualification des Officiels et des Animateurs en Sport Mécanique (ex: une personne formée en FIO ne peut absolument pas officier en Directeur de Course; ce serait grave et inconcevable pour la sécurité de l'activité)

Avant 2007			A partir du 1 ^{er} janvier 2008	
Niveaux et diplômes fédéraux	Situations à prendre en compte		Brevets fédéraux	Traitement des dossiers
FIO complet*	Avec un complément de formation de 7 heures	⇒	Commissaire	Le Responsable Départemental / Régional en liaison avec le Pôle National Formation
FIA complet*		⇒	BF1A	
FIA/FIO incomplet**		⇒	Période probatoire	
A1/O1 complet*		⇒	BF1A/O	
A1/O1 incomplet**	Stage en situation à effectuer et à faire valider suivant le dossier PNF 2007	⇒	BF1A/O	
A2/O2 complet*		⇒	BF2A/O	
A2/O2 incomplet**	Stage en situation à effectuer et à faire valider suivant le dossier PNF 2007	⇒	BF2A/O	
<p>* Complet = Tronc commun + spécifique + stage en situation ** Incomplet = absence du stage en situation</p> <p>NB - En cas de changement de filière (Animateur – Officiel) : seul le tronc commun est acquis - Le Tronc Commun A1 – O1 – A2 – O2 est acquis pour le BF correspondant - Possibilité de demander un diplôme via la RICA, sur la partie réinvestissement, si le candidat s'est impliqué dans une ou plusieurs associations, sans pour autant être allé jusqu'à la formalisation de son dossier de stage en situation.</p>				
Traitement des dossiers				
Si stage en situation, à réaliser selon les préconisations du Responsable Régional Formation	Le Comité Régional coordonne le suivi du stage et centralise les documents ad hoc (photocopie du livret de formation + fiches d'évaluation du stage en situation) et transmet au Pôle Formation pour certification et pour délivrance du Brevet Fédéral correspondant et du nouveau Livret de Formation.			
Si pas de stage en situation, à réaliser selon les préconisations du Responsable Départemental / Régional Formation	Le Comité Régional centralise les documents ad hoc (photocopie du livret de formation + fiches d'évaluation du stage en situation) et transmet au Pôle Formation pour certification et pour délivrance du Brevet Fédéral correspondant et du nouveau Livret de Formation.			

<p>FIA >>>> BF 1 A Formation complémentaire au FIA pour obtention du Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur</p>	<p>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO</p>		
<p>Présentation générale Activité Sportive MOTO 7heures</p>			
<p>Compétences visées :</p>	<p>EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association EC de participer à l'organisation de l'activité départementale</p>		
<p>Unité de Compétences Capitalisables A.S - 1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE</p>	<p>UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION</p>	<p>UCC A.S - 1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE</p>	<p>UCC A.S - 1-A-4.4 ENVIRONNEMENT</p>
<p>2 heures</p>	<p>2 heures</p>	<p>2 heures</p>	<p>1 heure</p>
<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur son expérience, afin d'analyser une ou plusieurs situations pédagogiques. • Exposer, analyser et évaluer ses propres situations pédagogiques et les questionner. 	<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et appliquer les règlements de l'Ufolep 	<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités 	<p style="text-align: center;"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. • Réagir en fonction des contraintes • Sensibiliser les enfants et les accompagnants aux notions du développement durable
<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre. • L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité. 	<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les réglementations concernant la pratique de l'activité. - Connaître les responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels. 	<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les niveaux de pratique, repérer les comportements à risques et repérer les situations dangereuses. • Aborder les aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité. • Connaître le fonctionnement des chaînes motrices mises en action. 	<p style="text-align: center;"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les prévisions météorologiques locales. • Prendre en compte les différents matériels. • Prendre en compte la nature du milieu d'évolution (notamment en fonction de l'âge).

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur		BF 1 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO			
Présentation générale				UC AS - 1-A-4 - Activité Sportive -23 heures			
Unité de Compétences Capitalisables A.S - 1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE		UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION		UCC A.S - 1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE		UCC A.S - 1-A-4.4 ENVIRONNEMENT	
Proposition de répartition horaire 10 heures		4 heures		8 heures		1 heure	
<p align="center"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public. 		<p align="center"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et appliquer des textes législatifs et réglementaires, généraux liés à l'activité. Identifier et appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep 		<p align="center"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et prévenir les risques liés à l'activité Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités Assurer la sécurité dans et hors pratique. 		<p align="center"><u>Compétences capitalisables</u></p> <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. Réagir en fonction des contraintes Prendre en compte la protection du milieu 	
<p align="center"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La connaissance et la maîtrise de la technique. L'animation pédagogique spécifique. L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité. 		<p align="center"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les réglementations concernant la pratique de l'activité. Connaître les responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels. Mettre en pratique ses connaissances. 		<p align="center"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser l'ensemble des conditions de pratique pour organiser la conduite de son groupe en toute sécurité Identifier les niveaux de pratique, repérer les comportements à risques et repérer les situations dangereuses. Connaître la conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure. Acquérir un comportement responsable. Aborder les aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité. Connaître le fonctionnement des chaînes motrices mises en action. Identifier les principaux traumatismes inhérents à l'activité et savoir les prévenir. 		<p align="center"><u>Capacités recherchées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les prévisions météorologiques locales. Prendre en compte les différents matériels. Prendre en compte la nature du milieu d'évolution (notamment en fonction de l'âge). 	

Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur		BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 10 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base ▪ Analyser les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques ▪ Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. ▪ Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public. 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances et savoirs, théoriques et pratiques, à acquérir	
La connaissance et la maîtrise de la technique.		Effectuer les actions motrices de base et mettre en place des situations d'apprentissage (ex : prise en main de la moto).	
L'animation pédagogique.		Mettre en place un parcours éducatif et l'expérimenter. Mettre en œuvre une situation éducative pour des débutants. Utiliser une pédagogie adaptée afin de transmettre ses connaissances en mécanique. Travailler en équipe (préparation de séances, répartition des tâches, ...).	
L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité.		Mettre en place des séquences sur le terrain	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1^{er} degré Animateur		BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO
UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable <ul style="list-style-type: none"> • d'Identifier et d'appliquer les textes législatifs et réglementaires généraux liés à l'école de conduite. • d'Identifier et d'appliquer les règlements de l'Ufolep. 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances et savoirs, théoriques et pratiques, à acquérir	
Connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité.		Assimiler la réglementation et son application (Code du sportif, droit de l'enfant sportif, code de la route, test de pilotage CASM, ...). Appliquer les textes (école de conduite, assurances, démonstrations).	
Identification des responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels.		Les responsabilités des différents acteurs des écoles de conduites (dirigeants, parents, animateurs et pratiquants).	
Mise en pratique de ces connaissances.		Etre capable d'appliquer les textes au sein des écoles de conduite.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage.</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 8 heures	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et prévenir les risques liés à l'activité. ▪ Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités. ▪ Assurer la sécurité dans et hors pratique. 	
CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les connaissances générales.	Conduite à tenir en cas d'incident. Prévoir les équipements nécessaires de secours. Connaître la lutte contre l'incendie.	
Les connaissances liées à l'activité (matériel – pratiques ...).	Contrôler les conditions de pratique. Sécuriser la pratique de l'école de conduite. Adapter le matériel à la morphologie et aux capacités des pratiquants. Adapter les activités aux capacités des enfants. Mettre en pratique les notions d'efforts, de fréquence cardiaque, d'échauffement, de récupération, d'alimentation, de lutte contre le dopage et des conduites addictives. Intégrer les éléments psychologiques de l'apprentissage.	
Les connaissances appliquées au milieu.	Analyser l'ensemble des conditions de pratique pour organiser la conduite d'un groupe en toute sécurité.	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -1-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire 1 heure	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les milieux, ses contraintes, les matériels et s'y adapter. • Prendre en compte la protection du milieu. 	
CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et prise en compte des éléments spécifiques du milieu d'évolution. 	
L'intégration de l'activité et des comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la nature. • Les comportements citoyens. • L'adaptation des pratiques au concept de respect de l'environnement (pollutions : sonore, déchets, hydrocarbures...). 	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur BF 2 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
Présentation générale UC A.S -2-A-4 - Activité Sportive MOTO 30 Heures			
Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région EC de participer aux actions d'une équipe de formateurs			
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE	UCC A.S -2-A-4.2 LÉGISLATION	UCC A.S -2-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE	UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT
Proposition de répartition horaire : 18 heures	4 heures	7 heures	1 heure
<u>Compétences capitalisables</u>	<u>Compétences visées</u>	<u>Compétences visées</u>	<u>Compétences visées</u>
Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques. Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau. Transmettre des connaissances et des savoirs. 	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires. Approfondir ses connaissances. 	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et analyser les risques liés à l'activité. Rédiger des fiches didactiques. Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en œuvre. 	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. Les faire accepter. Les faire respecter.
<u>Domaines des capacités recherchées</u>	<u>Domaines des capacités recherchées</u>	<u>Domaines des capacités recherchées</u>	<u>Domaines des capacités recherchées</u>
<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise et le perfectionnement de la technique La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre optimales. S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques. L'analyse et l'évolution de l'animation pédagogique spécifique à l'activité. L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité. La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> L'appropriation de l'évolution des textes. L'analyse et la transmission des concepts de responsabilité juridique et morale applicables aux animateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de l'ensemble des conditions de pratique pour concevoir une conduite de groupe en toute sécurité. La conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure et son application dans une mission de prévention. L'analyse des aspects essentiels de la biomécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité. La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs relatifs à la sécurité de la pratique de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'étude du milieu La connaissance approfondie du matériel utilisé dans l'activité. L'influence du milieu sur les comportements des pratiquants. La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs.

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur BF 2 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 18 heures	Etre capable de : - Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques et pédagogiques - Transmettre des connaissances et des savoirs	
CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La maîtrise et le perfectionnement de la technique.	Analyser et décomposer les actions motrices du sportif en vue de les transmettre. Appréhender d'autres disciplines, d'autres activités et les utiliser dans son apprentissage.	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre.	Connaître, identifier les niveaux des pratiquants. Adapter son attitude et sa démarche pédagogique.	
L'efficacité de l'observation et de l'évaluation, en rapport avec l'activité.	Mise en œuvre d'observations et d'évaluations. (Fiches d'évaluation, autoévaluation, évaluation formative...) Conséquence sur le déroulement des séances d'activités. Evaluer les réponses techniques du sportif.	
La capacité à transmettre et à développer des connaissances et des savoirs.	Appréhender la situation de formateur.	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur BF 2 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -2-A-4.2 LÉGISLATION Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires. ▪ Approfondir ses connaissances. ▪ Entrer dans une démarche d'autoformation et de formateur. 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité.		Rechercher et comprendre l'évolution des règles afin de les transmettre et de les appliquer. Connaître les centres de ressources et les méthodes pour les interroger.	
L'identification des responsabilités.		Assimiler les codes civil et pénal dans le contexte de sa fonction. Connaître les déviations des comportements.	
La mise en pratique de ses connaissances.		Prendre conscience de ses responsabilités et des conséquences de son comportement. Savoir adopter des attitudes sans équivoques.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur BF 2 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ MOTO	
UCC A.S -2-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 7 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser les risques liés à l'activité et les prendre en compte. • Rédiger des fiches didactiques • Identifier les interrelations entre les composantes de l'activité et les actions motrices mises en oeuvre 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
Les connaissances générales.		Mesurer l'intensité de l'effort, en respectant les durées de pratique. Maîtriser les notions d'endurance et de résistance. Connaître les méfaits du dopage et des conduites addictives.	
Les connaissances liées à l'activité (matériel, pratiques, etc...).		Tenir compte de l'évolution du matériel (machine, puissance, équipement...) et de sa conséquence sur la pratique. Approfondir ses connaissances liées aux contraintes physiologiques du jeune sportif. (hygiène alimentaire, gestion de l'effort...).	
Les connaissances appliquées au milieu.		Visiter le lieu d'évolution et repérer les éléments critiques.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Animateur BF 2 A		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -2-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 1 heure		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les contraintes liées aux milieux et aux matériels et s'y adapter. • Les faire accepter. • Les faire respecter. 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à perfectionner	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo).		Promouvoir une pratique éducative préservant l'environnement.	
L'intégration de l'activité et les comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable.		Connaitre l'impact sur l'environnement et agir pour diminuer les nuisances. Observer et évaluer les comportements individuels.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

BF A Stages vie associative et fédérale

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10 heures)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...). – Identifier les différentes activités. – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif. 	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A Animateur 1^{er} degré : (10 heures)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...). – Connaître les différentes activités. – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif. <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association. Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... 	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A Animateur 2^{ème} degré (10 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se positionner au sein de la fédération au niveau national. • Rechercher les modalités pratiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération. • Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. • Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet.
---	--	--

BF A Stages en animation dans l'association ou le département ou la région

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10 heures)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'un tuteur aux qualifications reconnues dans l'association et dans le département.</p>	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A Animateur 1^{er} degré : (40 heures)</p> <p>Elaborer et conduire une progression d'apprentissage. Prendre en compte l'évolution des publics. Justifier la progression suivie et les choix pédagogiques.</p>	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A Animateur 2^{ème} degré (40 heures)</p> <p>Réaliser un projet d'animation au niveau départemental, en liaison avec le Comité et sa Commission Technique par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer une commission technique départementale ou participer à l'animation de l'existante. • participer au développement de l'activité concernée. • organiser une manifestation entre plusieurs associations. • participer à l'organisation d'une manifestation départementale, régionale ou nationale • éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Animateurs.
---	---	--

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).

OFFICIELS			Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 O	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 O	Options
Conditions d'entrée en formation			Avoir ans (débuter par UC Probatoire)	Avoir le BF1 O complet et AFPS	
Compétences terminales visées			EC d'organiser et de gérer un projet d'épreuve dans l'association.	EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation	EC
Durée totale			74 heures (20+8+16+30)	74 heures (8+16+50)	heures
Compétences capitalisables			Etre capable de :	Etre capable de :	Etre capable de :
Période probatoire 20H			•S'intégrer dans l'association à des fins d'animation ou de gestion et de maîtriser la technique de l'activité		.
Tronc commun	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	•Participer au fonctionnement de son association Ufolep.	•Situer son association dans son environnement.	.
	UCC TC.2	Animation	•Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.	•Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission.	.
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	•Assurer la protection des pratiquants.	•Tenir compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.	.
Activité Sportive	UCC A.S. 4	4.1 Technique et pédagogie	•Participer au déroulement d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) •Expliquer les interventions de l'officiel	•Organiser une épreuve •Répondre à toutes les interrogations •Identifier et tenir compte de toutes les contraintes d'une manifestation	.
		4.2 Législation Réglementation	•Identifier, appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique	•Connaître toutes les règles concernant la pratique de l'activité et leurs modes d'application.	.
		4.3 Sécurité de la pratique	•Identifier et prévenir les risques liés à l'activité •Assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors	•Gérer le site d'accueil de l'activité. •Mettre en œuvre le dispositif de sécurité.	.
		4.4 Environnement	•Identifier les milieux d'évolution et les matériels •Agir en fonction des contraintes qui en découlent •Prendre en compte la protection du milieu	•S'adapter aux contraintes liées aux milieux et aux matériels	.
UC 5	Stage Pratique en Association	•S'intégrer à une équipe associative •Participer à des actions de l'association et du Comité départemental Ufolep	•Connaître la Fédération et la positionner au niveau régional et national.	.	
UC 6	Stage Pratique en Animation	•Tenir un rôle d'officiel au sein de l'association •Réaliser des projets dans son association. •Prendre en charge l'activité dans l'association.	•Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec la commission technique concernée	.	
AFPS			•Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours		.

Formation des Officiels Commissaires Moto	
Unité de Compétences Capitalisables Unité A Connaissances de base	Unité de Compétences Capitalisables Unités B ou C ou D ou E ou F Fonctions occupées
2 heures	2 heures
<i>Généralités</i> Connaître les différentes règles s'appliquant à l'activité Connaître les risques liés à l'activité Respecter l'environnement : sports mécaniques et environnement	<i>Généralités</i> Connaître la gestion d'une compétition et ses principaux intervenants Connaître son rôle et l'exercer
<i>Détail</i> Les sports mécaniques en UFOLEP. Connaître le matériel (machines) et les équipements utilisés en sport mécanique. Connaître le règlement de la compétition (partie qui concerne la pratique sportive en compétition). Connaître les mesures de protection du public. Connaître les premiers éléments de lutte contre l'incendie (types de feu, extincteurs).	<i>Détail</i> Connaître le plan de secours. Savoir se mettre en relation avec le personnel de secours. Connaître les différentes fonctions de commissaires. Suivant sa fonction, connaître son rôle, ses interventions et son positionnement suivant les situations rencontrées. Exercices pratiques et spécifiques (position, maniement des drapeaux, contrôles, pointage, ...). Equipement du commissaire.
<i>Capacités recherchées</i> EC de faire appliquer la réglementation dans sa fonction. EC de s'intégrer au dispositif de secours (protéger, alerter). EC d'appliquer les normes spécifiques de sécurité (parc coureurs, pré grille, ...). EC d'intervenir sur un début d'incendie.	<i>Capacités recherchées</i> EC de situer sa fonction et son rôle au sein de l'organisation. et de les exercer en toute impartialité. EC de se positionner et d'intervenir suivant les situations. EC de s'équiper correctement. EC d'effectuer les contrôles ... administratifs, techniques, pointage, ...

Formation des Officiels Commissaires Moto					
Unité A	Unité B	Unité C	Unité D	Unité E	Unité F
Connaissances de base (tronc commun)	Rôle du Commissaire de piste et sécurité	Contrôle de machines et de l'équipement du Pilote	Contrôles administratifs	Pointage et classements	Juge de zone en Trial
2 heures	2 heures	2 heures	2 heures	2 heures	2 heures
<i>Généralités</i> Sports mécaniques en UFOLEP Organisation des manifestations Organigramme des moyens humains Connaissance des drapeaux Connaissance des éléments de sécurité obligatoires pour la machine et le pilote Développement durable	<i>Généralités</i> Rôle du Commissaire Utilisation des drapeaux Positionnement Tenue et équipement du Commissaire Info Secourisme et lutte contre le feu	<i>Généralités</i> Eléments de sécurité des machines Equipement des pilotes Cylindrée Sonomètre	<i>Généralités</i> Licence UFOLEP Licence Sport Motocycliste CASM Permis de conduire Assurances Ages et cylindrées Engagements Catégories et répartition en séries	<i>Généralités</i> Méthodes de pointage Exercices pratiques, calculs de temps Attribution de points Classements	<i>Généralités</i> Rôle du juge de zone Matérialisation de la zone Connaissance du barème des pénalités Application, jugement et méthode de pointage
<u>Formation suivant spécialité</u>					
<u>Commissaires</u>	<u>Modules</u>	<u>Durée</u>	<u>Commissaires</u>	<u>Modules</u>	<u>Durée</u>
Commissaire de piste	A B	4h 00	Commissaire administratif	A D	4h 00
Commissaire technique	A C	4h 00	Commissaire au pointage	A E	4h 00
			Juge de zone en trial	A F	4h 00

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UC A.S -1-O-4 - Activité Sportive – 12 heures			
Compétences visées		EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation	
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-O-4.1 Techniques et pédagogie	UCC A.S -1-O. 4.2 Législation Réglementation	UCC A.S -1-O-4.3 Sécurité de la pratique	UCC A.S -1-O-4.4 Environnement
3 heures	4 heures	4 heures	1 heure
<u>Compétences capitalisables</u>	<u>Compétences capitalisables</u>	<u>Compétences capitalisables</u>	<u>Compétences capitalisables</u>
Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...).Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions.	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier et appliquer les textes réglementaires liés à la pratique de l'activité.	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier et prévenir les risques liés à l'activité.Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités.Assurer la sécurité des pratiquants dans et hors pratique.	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none">Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels.Agir en fonction des contraintes qui en découlent.Prendre en compte la protection du milieu.
<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>
<ul style="list-style-type: none">Gérer l'accueil des participants à son niveau d'intervention.Prendre des responsabilités dans la gestion d'une manifestation.Sanctionner les anomalies ou en référer à l'autorité supérieure.Expliquer les décisions prises.	<ul style="list-style-type: none">Connaître les bases des textes réglementaires propres à l'activité.Connaître les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants.Connaître les conditions de déroulement de la manifestation.	<ul style="list-style-type: none">Repérer les comportements et les situations à risques.Connaître le plan de secours correspondant à sa mission.Gérer le public et assurer sa protection.	<ul style="list-style-type: none">Connaître et faire appliquer les pratiques permettant la protection de l'environnement.Connaître les conditions d'environnement de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...).
Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4	Evaluation Cf. Annexe 4

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel		BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE: MOTO
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-O-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 3 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
L'accueil des participants à son niveau d'intervention.		Préparer un dossier de demande d'autorisation préfectorale et satisfaire aux formalités d'assurance. Remplir les fonctions de n'importe quel poste de l'organisation sportive (inscriptions, répartitions, contrôles administratifs et techniques pointages, classements...) Coordonner l'ensemble des postes de l'organisation sportive. Mettre en place le dispositif de sécurité.	
La prise de responsabilités dans la gestion d'une manifestation.		Situer sa fonction et son rôle au sein de l'organisation et les exercer en toute impartialité. Mettre en place et superviser les contrôles techniques, pointage ou de piste. Connaître le statut et le rôle du commissaire ses interventions et son positionnement suivant les situations rencontrées.	
Les sanctions des anomalies et leur transmission au niveau supérieur.		Se positionner et intervenir suivant les situations. Mettre en place un jury d'épreuve et le faire fonctionner.	
L'explication des décisions prises.		Passer les consignes et déléguer sa responsabilité.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO
UCC A.S -1-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et appliquer les textes législatifs et réglementaires liés à la pratique de l'activité.
CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les bases des textes réglementaires propres à l'activité.	Connaître pour appliquer les textes législatifs relatifs à l'organisation de compétition de véhicule à moteur Connaître pour appliquer les règlements relatifs à l'activité. Connaître pour appliquer les préconisations de la commission départementale de la sécurité routière.	
Les règlements sportifs concernant le matériel, l'espace et l'équipement des participants.	Connaître et appliquer les règlements sportifs et techniques Ufolep de l'activité concernée.	
Les conditions de déroulement de la manifestation.	S'assurer de la conformité du dispositif mis en place. Garantir les conditions optimales de sécurité. Connaître le rôle du jury d'épreuve pour éventuellement le faire siéger.	
Evaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel		BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO
UCC A.S-1-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et de prévenir des risques liés à l'activité • Assurer la sécurité dans et hors pratique 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les comportements et les situations à risques.		Prendre les décisions nécessaires lors d'un accident, incendie ou évènement exceptionnel.	
Le plan de secours propre à sa mission.		Faire appliquer le dispositif de secours. S'intégrer aux dispositifs de secours (protéger, alerter). Faire appliquer les normes spécifiques de sécurité (parc coureurs, pré grille, machines, équipements du pilote, gestion du public, ...).	
La gestion des acteurs et leur protection.		Gérer l'ensemble du déroulement de l'organisation (essais, manches, démonstration..., conditions météorologiques exceptionnelles...) Mettre en place des rencontres éducatives et sportives en fonction des participants. Participer à la gestion de l'activité départementale ou régionale. Participer à la conception et l'aménagement des circuits.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel BF 1 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -1-O-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 1 heure		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels puis agir en conséquence. 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance et l'application des règles permettant la protection de l'environnement.		Connaître et faire respecter les préconisations de protection de l'environnement. Agenda 21 et les documents connexes.	
L'identification des conditions d'environnement et de la pratique de l'activité, (nature des sols, matériel utilisé, luminosité, météo ...).		Adapter la pratique sportive aux contraintes environnementales. (Guide UFOLEP du développement durable). Respecter les lieux d'accueil et les laisser en état de propreté. Remporter les déchets, huiles et liquides divers. Maîtriser les nuisances sonores.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 1 ^{er} degré Officiel	BF 1 O	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO		
UC RECYCLAGE DES DIRECTEURS DE COURSE - Activité Sportive MOTO - 6 heures				
Compétences visées		EC d'intégrer les nouvelles dispositions au sein de l'épreuve dont on a la responsabilité EC d'organiser la mise en œuvre de ces dispositifs		
Unité de Compétences Techniques et pédagogie	UC Législation Réglementation	UC Sécurité de la pratique	UC Environnement	
2 heures 30	2 heures	1 heure	0 heure 30	
<u>Organisation sportive</u>	<u>Législation 2006</u>	<u>Contrôles administratifs et techniques</u>	<u>Environnement et Développement durable</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • - Normes techniques réglementaires des circuits • - Réglementation UFOLEP • - Calendrier fédéral • - Engagements aux épreuves • - Assurances • - Discipline (réclamations, sanctions, commissions disciplinaires) • - Projets de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestations • Circuits • Entraînements • Dossiers d'autorisation et d'homologation • Règlements particuliers • Délais des demandes <p style="text-align: center;"><u>Conventions UFOLEP - FFM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CASM • Licence sport motocycliste 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents administratifs (licences, CASM, bulletins d'engagement,...) • Normes de bruit • Equipements du pilote et sécurité de la machine • Mise en place des contrôles 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes réglementaires concernant les circuits, l'environnement, la pollution • Mise en œuvre 	
<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	<u>Capacités recherchées</u>	
Evaluation : 1 heure				

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel		BF 2 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO			
		UC A.S -2-O-4		Activité Sportive – MOTO / 12 heures			
Compétences visées EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'être acteur au sein d'une équipe de formation							
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-O-4.1 TECHNIQUES ET PÉDAGOGIE		UCC A.S -2-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION		UCC A.S -2-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE		UCC A.S -2-O-4.4 Environnement	
3 heures		4 heures		4 heures		1 heure	
<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...). Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions. 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier, appliquer les textes réglementaires liés à la pratique. 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier et de prévenir les risques liés à l'activité. Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités. Assurer la sécurité dans et hors pratique. 		<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels. Agir en fonction des contraintes qui en découlent. Prendre en compte la protection du milieu. 	
<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Organiser une épreuve et assurer sa préparation, son déroulement, la mise en place des équipes nécessaires à son bon fonctionnement et à la gestion du site et des résultats. Assurer la mise en œuvre de ce qui a été prévu et pouvoir faire face aux imprévus. Gérer les différents acteurs participant au déroulement de la manifestation. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les règles disciplinaires prévues par les textes réglementaires. Connaître les sanctions prévues par les règlements sportifs. Connaître les procédures disciplinaires de l'Ufolep. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les règles d'homologation du site de la manifestation. Connaître l'ensemble du plan de secours et les conditions de protection des participants et du public. Connaître la traumatologie propre à l'activité proposée. 		<u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les textes réglementant la protection des individus et de l'environnement et les faire appliquer. Connaître les contraintes environnementales de l'activité et en tenir compte auprès des participants et du public. 	
Evaluation Cf. Annexe 4		Evaluation Cf. Annexe 4		Evaluation Cf. Annexe 4		Evaluation Cf. Annexe 4	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel BF 2 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
Unité de Compétences Capitalisables A.S -2-O-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire 3 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion d'une épreuve (arbitre, commissaire, juge ...) • Juger, arbitrer, tenir un rôle d'officiel et expliquer ses interventions 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
L'organisation d'une épreuve.		Evaluer ses connaissances et les compléter dans toutes les disciplines de l'activité moto Moyen de transmission de ses connaissances. Analyser les conditions d'une épreuve et émettre des documents de synthèse, proposer des améliorations. Se préparer à assister à une réunion de la commission départementale de sécurité routière, faire appliquer les recommandations.	
La mise en œuvre de ce qui a été prévu et la réponse aux imprévus.		Notion de conduite d'une réunion. Mettre en place un jury d'épreuve et le faire fonctionner.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel BF 2 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE: MOTO	
UCC A.S.-2-O-4.2 LÉGISLATION RÉGLEMENTATION Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, appliquer les textes réglementaires liés à la pratique 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Mise en œuvre des textes réglementaires.		Domaine de compétence des officiels, du jury d'épreuve, des commissions techniques et des commissions disciplinaires, afin d'être garant de l'application des réglementations.	
Les sanctions prévues par les règlements sportifs.		Connaître les fautes commises au sein de l'activité et les sanctions pouvant être appliquées au cours d'une manifestation. Connaître le barème des sanctions en fonction des fautes commises.	
Les procédures disciplinaires de l'Ufolep.		Connaître les modalités de réclamations et du traitement des infractions. Savoir instruire un dossier. Appliquer et mettre en œuvre des sanctions.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel BF 2 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
CC A.S.-2-O-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 4 heures		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prévenir des risques liés à l'activité • Assurer la sécurité dans et hors pratique 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les règles d'homologation du site de la manifestation.		Evaluer la configuration d'un circuit, et savoir donner les conseils préalables à son homologation. Devenir visiteur fédéral (agrément de la fédération).	
L'ensemble du plan de secours et les conditions de protection des participants et du public.		Concevoir des modalités d'organisation incluant les mesures de prévention. Identifier les risques afin de les faire connaître et de les prévenir. Adapter les règles de sécurité à l'évolution des pratiques actuelles et les faire les connaître.	
La traumatologie propre à l'activité proposée.		Connaître les accidents les plus fréquents. Prendre les mesures de prévention qui s'imposent.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 2 ^{ème} degré Officiel BF 2 O		RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE MOTO	
UCC A.S -2-O-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 1 heure		Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et les matériels nécessaires • Agir en fonction des contraintes qui en découlent • Prendre en compte la protection du milieu 	
CNS / GTS			
Domaines des capacités recherchées		Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les textes réglementant la protection des individus et de l'environnement et leur application.		Conditions de création et de fonctionnement d'un site de sport mécanique moto. Connaître les différentes structures et leurs travaux qui participent à une politique de protection de l'environnement et de développement durable.	
Les contraintes environnementales de l'activité et leur prise en compte auprès des participants et du public.		Mesures à prendre pour le respect de la tranquillité publique. Respect des zones sensibles, du PDESI ..., maîtrise des nuisances sonores et environnementales.	
Evaluation		<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

BF O Stages vie associative et fédérale

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif 	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... 	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (10H)</p> <p>Connaître la fédération au niveau national. Rechercher les modalités pratiques de son organisation et de son fonctionnement. Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet.</p>
---	---	--

BF O Stages en animation dans l'association, le département ou la région

<p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'une personne aux qualifications reconnues.</p>	<p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (20H)</p>	<p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (40H)</p> <p>▪ éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Officiels</p>
---	---	--

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).

Bibliographie - Centre de ressources	
Générale	Spécifique
<p>La Mallette Formation de la Commission Nationale et ses 6 annexes</p> <p>Site Internet du Pôle Formation www.ufolep.org</p> <p>Site d'informations générales Yatout www.ufolep.org</p>	<p><i>Documents de travail conseillés par la CNS ou le GTS</i></p> <p>AGENDA 21</p> <p>Livret des procédures disciplinaires UFOLEP</p> <p>Manifestations sportives et Développement durable (Guide UFOLEP).</p>

FORMATION DES COMMISSAIRES DE PISTE

Accueil des participants et prise des coordonnées, émargements...

Définition rapide de l'Ufolep

Constitué au sein de la Ligue Française de l'Enseignement, l'Ufolep (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), a été créée en 1929.

Fédération affinitaire, elle applique et fait appliquer les règlements des fédérations délégataires.

Un de ses principaux objectifs est de permettre à des ados et à des adultes de tous âges de prendre du plaisir dans des activités sportives en redonnant à la compétition un sens plus noble : l'effort, le dépassement, respect de soi et des autres = une autre idée du sport.

L'Ufolep veut mettre la pratique du sport au service de tous comme moyen d'éducation et d'épanouissement, du sport loisir à la compétition désintéressée.

Il faut pour cela former des cadres.

Les sports mécaniques en Ufolep

1ère fédération multisports, elle prévoit 103 activités recensées, 10150 associations et 406000 licenciés, toutes les activités mécaniques sont représentées, dont les 2 roues 50cc, et plus particulièrement le solex. Un règlement harmonisé national a vu le jour, il est disponible notamment sur Internet : solex-competition.net

Le Plan national de formation

Les commissaires sont formés en cursus de 4H = 2H tronc commun + 2H spécifique à l'activité : commissaires de piste, contrôleur technique (machine et équipement pilote), contrôleur administratif, pointeur / chronométrateur, juge de zone trial. Le recyclage a lieu tous les 5 ans.

Les officiels reçoivent des Brevets National d'Officiels (cartes d'officiels)

BF10 = Directeur de course départemental ou régional, recyclables tous les 3 ans.

Une période probatoire de 20h + 1 week-end de formation, ensuite il réalise un stage pratique de 50h où il officie en tant qu'adjoint d'un officiel confirmé (tuteur), une fiche probatoire doit être remise par le délégué départemental avant l'entrée en formation, la fiche tutorat est remise par l'équipe de formation suite au stage théorique .

BF20 = Directeur de course national, directeur sportif, il n'est plus censé officier, il observe et conseille le directeur de course. Il fait partie des commissions d'homologation des circuits.

Organisation de course

→ Dossier

- Soumis à autorisations communale (le maire), préfectorale et de l'Ufolep
- Contient
 - Coordonnées de l'organisateur
 - Coordonnées du directeur de course
 - Date, lieu, heure de la manifestation

- Plan du circuit et son accès, son homologation
- Hygiène : sanitaires, douches...
- Restauration
 - Alcool soumis à législation
 - Produits frais, huiles de cuisson...
- Accès du public et notamment des handicapés
- Plan d'évacuation et de localisation des secours
- Plan d'organisation de la lutte anti incendie
- Plan de localisation des commissaires de pistes ou autres
- Assurance
- Règlement particulier
 - Définit les modalités : prix, horaires, catégories...
 - Organisateur
 - Organisateur technique (contrôle la conformité de l'ensemble et transmet un rapport à la Préfecture le jour de la course)
- Notice de sécurité : Plan national de secours et de sécurité.
- Attestation de présence médecins, secouristes, ambulances.
- Déclaration aux impôts : bénéfices, Sacem...

Intervenants d'une épreuve

- Organisateur : responsable de tout ce qui se passe dans l'enceinte de la manifestation, de tout ce qui concerne le public.
- Directeur de course : responsable de tout ce qui sportif, du circuit des pilotes des stands...
 - Sous ses ordres
 - Commissaires sportifs : jury : chargé de faire appliquer le règlement et juge les réclamations, émet des sanctions.
 - Chronométrateurs
 - Commissaires techniques : vérifications techniques, équipement moto et pilote
 - Commissaires de piste

Le Commissaire de piste

- officiel Ufolep reconnu et ayant suivi une formation
- Licencié
- Bénévole
- Agé de plus de 17 ans au début de sa formation et de 18 à son entrée en fonction

Son rôle

- Occupe son poste en bord de piste, c'est un poste clé pour la sécurité des pilotes et des spectateurs
- Ferme mais diplomate
- Compétent et intègre
- Interlocuteur privilégié du directeur de course, est ses yeux à l'autre bout du circuit. Il doit signaler à ce dernier tout manquement à la discipline et à l'esprit sportif des pilotes mais aussi tout autre problème

Son équipement

- Voyante gilet fluo ; être vu
- Se protéger du soleil de la pluie de la déshydratation
- Gants
- Sifflet
- Carnet et stylo
- Canif
- Extincteur
- Liaison avec la direction de course : portable, talkie
- Drapeaux

Les drapeaux à sa disposition

- Jaune = signale un danger immédiat
 - Fixe : préavis d'un drapeau agité, ralentir, interdit de dépasser
 - Agité : danger imminent soyez prêt à stopper
- Blanc = Voiture de service ou ambulance sur la piste
 - Le dépassement du véhicule est autorisé
 - Le dépassement entre pilotes est interdit
- Jaune avec bandes verticales rouges = Changement d'adhérence
- Vert = retour à la normale
- Bleu = dépassement imminent d'un pilote qui prend un tour à un plus lent.
- Rouge = Utilisé uniquement sur ordre du directeur de course, arrêt immédiat de l'épreuve et retour au stand à vitesse réduite

Les autres drapeaux à la disposition du directeur de course

- National
 - Depuis le véhicule de direction : fermeture de la piste pour le début de l'épreuve
 - Signal de départ sur la grille
- Damiers = Fin de l'épreuve
- Noir, accompagné d'un numéro = arrêt immédiat au stand du concurrent concerné

La présentation des drapeaux

- Drapeau fixe : le tenir à l'horizontale et tendre le drapeau avec l'autre main
- Agité = en 8 ou de haut en bas
 - Faire des gestes amples et visibles

Le placement

- Suivant les instructions du directeur de course
- Un commissaire en amont de chaque virage sans visibilité pour les pilotes
- Privilégier un placement sur la piste en amont du danger et repousser les autres pilotes sur une trajectoire opposée, ne pas faire l'inverse.
- Penser au remplacement par rotation et au confort : chaise, eau, parasol, parapluie.

Rôle

- Envers le public

- Surveiller et empêcher l'accès aux zones interdites : pistes dégagements...
 - Faire respecter les limites : barrières, rubalise, grillage
 - Interdire ou gérer les traversées de piste. Privilégier l'interdiction mais en cas de force majeure (course de solex en ville par exemple) les gérer au mieux = absence de danger, trou prolongé dans le flot des concurrents.
 - Empêcher l'aide extérieure au pilote
- Envers les secours
 - Faciliter leur accès
 - Protéger leur intervention
 - Leur assurer l'espace nécessaire
 - Protéger leur déplacement
 - Respecter leur consignes
 - Si nécessaire demander de l'aide
 - Signaler au directeur qui seul pourra décider de l'arrêt de la course
 - Envers le pilote
 - Le commissaire n'est pas là pour aider le pilote, relever sa machine..
 - Il prévient les autres pilotes qui arrivent pour éviter un sur-accident.
 - Se positionner bien en amont (10 à 20m) à un endroit bien visible à l'amorce de la trajectoire concernée
 - Agiter son drapeau en faisant de grands gestes, être autoritaire et siffler en cas de non-respect.
 - En cas de situation périlleuse, et après avoir averti le directeur ou le commissaire en amont et s'être assuré que les autres pilotes seront protégés d'un sur-accident, on peut procéder à une 'assistance à personne en danger »
 - Couper le moteur (coupe circuit)
 - Stopper une hémorragie (si vous êtes formés)
 - Eteindre l'incendie à l'extincteur

Ses qualités

- Ponctuel : respect de ses relayers
- Attentif : intervenir dès le début
- Compétent : agir tout de suite de la bonne manière, bien se positionner
- Imperméable à toute « agression » = public ou pilote
- Impartial, il signalera tout ce qui doit l'être même cela nuit à ses favoris

Environnement et développement durable.

La pratique du 2 roues en compétition comporte des risques de nuisances auprès de l'environnement

Nuisance	Action à mener
○ Bruit : faune / riverains	==> Sonomètre, pot en état
○ Pollution : gazs d'échappement, odeurs	==> Bon état général de la moto
○ Fluides : Huiles, carburants,	==> Récupérateur, pas de vidange

RECYCLAGE DES DIRECTEURS DE COURSE / PNF 2008 / MOTO

OFFICIEL	MOTO	REFERENTIEL DE COMPETENCES SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE SPORTIVE MOTO		
UC RECYCLAGE DES DIRECTEURS DE COURSE - Activité Sportive MOTO - 7 heures (dont 1 heure pour l'évaluation)				
Compétences visées		EC d'intégrer les nouvelles dispositions au sein de l'épreuve dont on a la responsabilité EC d'organiser la mise en œuvre de ces dispositifs		
Unité de Compétences Techniques et pédagogie	UC Législation Réglementation	UC Sécurité de la pratique	UC Environnement	
2 heures 30	2 heures	1 heure	0 heure 30	
<p><u>Organisation sportive</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • - Normes techniques réglementaires des circuits • - Réglementation UFOLEP • - Calendrier fédéral • - Engagements aux épreuves • - Assurances • - Discipline (réclamations, sanctions, commissions disciplinaires) • - Projets de développement 	<p><u>Législation 2006</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifestations • Circuits • Entraînements • Dossiers d'autorisation et d'homologation • Règlements particuliers • Délais des demandes <p><u>Conventions UFOLEP/FFM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CASM • Licence sport motocycliste 	<p><u>Contrôles administratifs et techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents administratifs (licences, CASM, bulletins d'engagement,...) • Normes de bruit • Equipements du pilote et sécurité de la machine • Mise en place des contrôles 	<p><u>Environnement et Développement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Textes réglementaires concernant les circuits, l'environnement, la pollution • Mise en œuvre 	
Evaluation : 1 heure				



CONVENTION

Entre

LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)

Sise 74, avenue Parmentier, 75 011 PARIS représentée par son Président en exercice Monsieur Jean-Pierre MOUGIN

ET

L'UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUES (UFOLEP)

Sise 3, rue Récamier, 75 341 PARIS Cedex 07 représentée par son Président en exercice Monsieur Philippe MACHU

Objet : Instruction N° 06-173 JS

En application de l'instruction n° 06-173 JS du 19 octobre 2006 relative à la qualification des officiels en charge de la sécurité dans les manifestations de véhicules terrestres à moteur, la FFM et l'UFOLEP établis ensemble la présente convention visant à fixer les conditions d'octroi à l'UFOLEP par la FFM d'une compétence en termes de qualification des officiels.

1/ Conformément à l'instruction 06-173 JS, la FFM et l'UFOLEP s'engagent à désigner sur chaque épreuve placée sous leur égide, des officiels dûment qualifiés pour encadrer celle-ci.

2/ La FFM autorise par la présente convention, l'UFOLEP à réaliser des examens visant à dispenser des qualifications pour les officiels suivants : Directeur de Course, Commissaire Technique, Chef de poste et Commissaire de Piste.

3/ L'UFOLEP a fourni à la FFM son cursus de qualification, son contenu de formation et les dates des sessions de qualification pour la saison 2007 (pour les formateurs et pour les officiels) et fournira en début de chaque saison les mises à jour éventuelles.

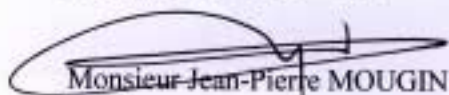
4/ L'UFOLEP tient à jour une liste de l'ensemble des officiels en charge de la sécurité avec la date de l'examen et s'engage à respecter les obligations de recyclage imposées par la FFM à ses propres officiels.

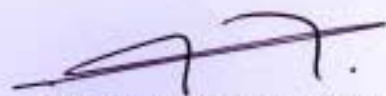
5/ L'UFOLEP s'engage à laisser libre accès aux lieux où se déroulent les formations à des représentants dûment mandatés par la FFM.

6/ La présente convention est établie pour la saison 2007. Les parties conviennent de se rencontrer à la fin de l'année 2007 afin d'établir un bilan de l'exécution de la présente convention. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle est révoquée dans un délai de 3 mois avant le terme par l'une ou l'autre des parties par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception.

Fait en double exemplaire

A Paris le 9 mars 2007


Monsieur Jean-Pierre MOUGIN
FFM


Monsieur Philippe MACHU
UFOLEP